



Conseil économique et social

Distr. générale
21 novembre 2022
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Soixante et unième session

6-15 février 2023

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : plein emploi productif et travail décent pour toutes et tous : surmonter les inégalités pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Plein emploi productif et travail décent pour toutes et tous : surmonter les inégalités pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la décision 2022/327 du Conseil économique et social, le présent rapport donne une vue d'ensemble des tendances actuelles et à venir concernant les inégalités, en particulier sur le marché du travail, et analyse les obstacles au travail décent auxquels se heurtent différentes catégories de travailleurs et travailleuses et groupes défavorisés. Y sont énoncées des stratégies efficaces visant à créer le plein emploi productif et un travail décent pour toutes et tous, notamment des mesures qui permettraient de remédier aux vulnérabilités et d'assurer une protection adéquate de tous les travailleurs, des stratégies intégrées en faveur de la formalisation de l'emploi, des interventions visant à établir des systèmes de protection sociale universels, complets, tenant compte des questions de genre, adaptables et durables, et des politiques visant à élargir les possibilités d'emploi décent, notamment grâce à la création d'un environnement économique favorable et

* E/CN.5/2023/1.



grâce à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Y sont également proposées des stratégies visant à créer des emplois décents dans des secteurs nouveaux, durables ou en croissance. Y sont enfin formulées des recommandations sur la manière dont les pays peuvent encore faire des progrès dans ces domaines.

I. Introduction

1. Pour atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est indispensable de surmonter les inégalités. L'objectif 10 vise à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. La réduction des inégalités est également considérée comme une question transversale qui contribue à la réalisation d'autres objectifs, qu'il s'agisse de l'accès à l'énergie propre, à l'eau et à l'assainissement ou de l'élimination de la pauvreté et de la faim. Dans le Programme 2030, les États Membres ont pris l'engagement de ne laisser personne de côté, ce qui place les inégalités au premier plan des discussions.

2. Avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les inégalités étaient fortes et se creusaient dans certains pays, malgré une croissance économique extraordinaire, bien qu'inégale, et des améliorations du bien-être humain. Des travaux de recherche menés par le Département des affaires économiques et sociales montrent qu'environ 70 % de la population mondiale vit dans des pays où les inégalités de revenus ont augmenté depuis 1990¹. La pandémie a mis en évidence et exacerbé les inégalités, et ses conséquences pour la santé, l'éducation, l'emploi et les moyens de subsistance sont catastrophiques. Les groupes sociaux marginalisés et défavorisés sont les plus touchés, ce qui creuse les inégalités.

3. L'expérience de certains pays montre que l'augmentation des inégalités n'est pas inévitable. Les politiques sont importantes et les inégalités peuvent être surmontées. Favoriser le plein emploi productif et un travail décent pour toutes et tous est un moyen éprouvé de réduire durablement les inégalités. Cela peut contribuer à accroître les revenus, à aider les personnes à échapper à la pauvreté, à promouvoir l'égalité des chances et de traitement, et à donner des moyens d'action à des groupes sociaux marginalisés et défavorisés et à améliorer le bien-être des personnes qui les constituent, ce qui aide en conséquence à combler les écarts entre riches et pauvres. L'emploi est bien plus qu'une simple source de revenus : il suscite un sentiment de dignité et d'utilité et permet de nouer des liens sociaux qui favorisent l'inclusion sociale et la participation politique. En outre, les systèmes de protection sociale, y compris les socles de protection sociale définis au niveau national, qui constituent des piliers du travail décent, sont un moyen efficace non seulement d'éliminer la pauvreté mais aussi de réduire les inégalités et de renforcer la résilience. Les systèmes de protection sociale adaptatifs peuvent remédier aux vulnérabilités intersectionnelles et réduire les risques de catastrophe, et ainsi renforcer la résilience.

4. La promotion de l'égalité des chances et les politiques socioéconomiques visant à renforcer les capacités des personnes et à promouvoir la création d'emplois – en particulier, les investissements dans l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, la couverture sanitaire universelle, les infrastructures et l'accès aux énergies propres, à l'assainissement et à l'eau potable – sont aussi des moyens de réduire la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités. Miser sur la création d'emplois pour gérer les conséquences sociales et économiques des changements structurels intervenant dans le monde du travail, y compris en renforçant les institutions du marché du travail pour faire face aux nouvelles formes et aux formes précaires de travail, instituer des salaires minimums et adopter des politiques actives du marché du travail contribuera pour beaucoup au renforcement de la sécurité économique et à la réduction des inégalités.

¹ *World Social Report 2020: Inequality in a Rapidly Changing World* (publication des Nations Unies, 2020).

II. Inégalités et marché du travail : tendances actuelles et à venir

5. Depuis le début des années 1990, une période exceptionnelle de recul des inégalités dans le monde a été observée, inversant la tendance à la hausse qui durait depuis plus de 150 ans. Entre 1993 et 2017, les inégalités mondiales ont diminué de 34 % ; autrement dit, un tiers de l'écart entre les pays a été comblé en 25 ans environ et ce, grâce au développement économique d'économies émergentes comme la Chine et l'Inde². Toutefois, malgré ce recul, les inégalités sont restées très fortes, le produit intérieur brut annuel par habitant en 2018 allant d'environ 600 dollars des États-Unis, en parité de pouvoir d'achat, dans le pays le plus pauvre à plus de 115 000 dollars dans le pays le plus riche³. La pandémie a exacerbé les inégalités de revenu à l'échelle mondiale, réduisant en partie les avancées enregistrées au cours des vingt années précédentes. Dans le monde, le coefficient de Gini est passé de 62,0 en 2019 à 62,6 en 2020⁴.

6. La lenteur de la reprise économique dans les économies émergentes et les économies en développement devrait creuser davantage les inégalités entre les pays, à moins que soient mises en place des politiques et des stratégies efficaces. En 2022, la production par habitant des pays en développement et des économies en transition devrait être inférieure de plus de 2 % au niveau estimé avant la pandémie, tandis que celle des économies développées devrait se rétablir presque totalement d'ici 2023, par rapport aux projections antérieures à la pandémie⁵. L'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie du Sud devraient connaître les pertes de production les plus importantes et les plus persistantes⁶. Le rythme inégal de la reprise entre économies développées et économies en développement creusera les inégalités de revenus entre les pays si des politiques socioéconomiques actives ne sont pas mises en place pour y remédier.

7. Les inégalités à l'intérieur des pays, mesurées par le rapport entre les revenus moyens des 10 % les plus riches et des 50 % les plus pauvres, ont reculé, passant de 15,7 en 1910 à 8,6 en 1980, grâce à l'augmentation des dépenses sociales et à la progressivité de l'impôt. Toutefois, cette tendance s'est inversée dans les années 1980, lorsque les politiques économiques ont mis l'accent sur la libéralisation et les ajustements structurels. En 2020, le rapport avait presque doublé, atteignant 15,1⁷.

8. La pandémie de COVID-19 a creusé diverses formes d'inégalités, et le relèvement a été inégal en termes de taux de croissance économique et de reprise des marchés du travail. Les tendances sur le marché du travail sont un facteur déterminant des inégalités à l'intérieur des pays.

9. Les progrès accomplis en matière de travail décent avant la pandémie ont été interrompus, et les écarts se sont aggravés. Il est très peu probable que dans les prochaines années on assiste à un retour aux niveaux de travail décent d'avant la pandémie. À l'échelle mondiale, le nombre total d'heures travaillées en 2022 sera inférieur de près de 2 % au niveau antérieur à la pandémie, ce qui correspond à une

² Nishant Yonzan, Christoph Lakner et Daniel Gerszon Mahler, « Is COVID-19 increasing global inequality? », Blogs de la Banque mondiale (7 octobre 2021).

³ Organisation internationale du Travail (OIT), « Évolution des inégalités entre les pays », note de synthèse (19 novembre 2021).

⁴ Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2022: Correcting Course* (Washington, 2022).

⁵ *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2022* (publication des Nations Unies, 2022).

⁶ *Rapport sur le financement du développement durable (2022) : Bridging the Finance Divide* (publication des Nations Unies, 2022).

⁷ Lucas Chancel et autres (dir.), *Rapport sur les inégalités mondiales 2022* (World Inequality Lab, 2022).

perte de 52 millions d'emplois équivalents plein temps. Les dernières projections montrent que le chômage augmentera dans le monde, le nombre de chômeurs passant d'environ 186 millions en 2019 à 207 millions en 2022. Le ratio emploi-population en 2022 s'établit à 55,9 %, soit une baisse de 1,4 point de pourcentage par rapport à son niveau de 2019. Le taux d'activité mondial a chuté de près de 2 points de pourcentage entre 2019 et 2020 et ne devrait se rétablir que partiellement, pour atteindre 59,3 % en 2022, contre 60,5 % en 2019⁸.

10. Les effets de la pandémie et le degré de relèvement varient considérablement d'une région, d'un pays et d'un secteur à l'autre. Les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire ont affiché des tendances de croissance de l'emploi beaucoup plus faibles que les pays à revenu élevé, principalement parce que les taux de vaccination y sont moins élevés et la marge de manœuvre budgétaire limitée. La moitié de la baisse mondiale du chômage entre 2020 et 2022 s'est produite dans les pays à revenu élevé, qui ne représentent qu'un cinquième environ de la population active mondiale, et la reprise de l'emploi a été plus lente dans le reste du monde. Les projections pour toutes les régions indiquent qu'un relèvement complet en 2023 reste difficile à atteindre et que la reprise restera inégale d'une région à l'autre. Ainsi, l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Asie du Sud-Est seront loin d'atteindre les niveaux d'emploi antérieurs à la pandémie, tandis que l'Europe et la région Pacifique devraient avoir de meilleures perspectives⁹.

11. Le conflit en Ukraine a également des répercussions sur le marché du travail, le marché du travail ukrainien subissant les effets immédiats. On estime que 4,8 millions d'emplois (30 %) y ont été perdus par rapport à la situation antérieure au conflit¹⁰. En outre, les sanctions imposées à la Fédération de Russie pourraient avoir des répercussions sur les travailleurs migrants d'Asie centrale qui se trouvent dans ce pays et qui envoient des sommes importantes dans leur pays d'origine, notamment au Kirghizistan et au Tadjikistan où les envois de fonds en provenance de la Fédération de Russie représentaient respectivement 83 % et 56 % de l'ensemble des envois de fonds en 2021¹¹.

12. L'effet le plus immédiat du conflit sur les marchés du travail des pays en développement est dû à la montée de l'inflation, qui a une incidence directe sur le pouvoir d'achat des travailleurs et de leur famille dans le monde entier. Plus le conflit en Ukraine se prolongera, plus il aura de répercussions partout dans le monde, entraînant notamment des perturbations sur le marché du travail (réduction du nombre d'heures travaillées, baisse du revenu réel du travail). À mesure qu'il se poursuivra, le conflit aura d'autres répercussions sur les entreprises, entraînant notamment d'importantes perturbations pour l'activité économique, voire des fermetures, ce qui aboutira à de nouvelles pertes d'emplois et de revenus¹².

⁸ Voir <https://ilostat.ilo.org/data/>.

⁹ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde : tendances 2022* (Genève 2022).

¹⁰ OIT, « Effets de la crise en Ukraine sur le monde du travail: premières évaluations » (11 mai 2022).

¹¹ Dilip Rathaeung et Ju Kim, « Russia-Ukraine Conflict: implications for remittance flows to Ukraine and Central Asia », Blogs de la Banque mondiale (4 mars 2022).

¹² Sher Verick, « Labour market trends: longer-term challenges and impact of crises », document présenté à la réunion du Groupe d'experts sur le plein emploi productif et un travail décent pour toutes et tous, réunion virtuelle (juin 2022) ; OIT, « Des crises multiples menacent la reprise du marché du travail », Observatoire de l'OIT sur le monde du travail, 10^e édition (21 octobre 2022).

III. Inégalités sur le marché du travail et obstacles structurels rencontrés par différentes catégories de travailleurs et groupes défavorisés

13. Avant la pandémie de COVID-19, bien que des progrès aient été accomplis, on constatait déjà un manque d'emplois décents. Malgré la croissance économique soutenue observée au cours des dernières décennies, l'emploi informel n'a guère évolué dans les économies émergentes¹³. Le chômage des jeunes continue d'augmenter et les disparités fondées sur le genre dans le travail rémunéré persistent. Dans de nombreux pays, il ne suffit pas d'avoir un emploi rémunéré pour échapper à la pauvreté. Dans les économies émergentes et les pays en développement, pas moins d'un travailleur sur quatre vit en dessous des seuils de pauvreté modérée (3,10 dollars par jour, en parité de pouvoir d'achat)¹⁴.

14. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence et considérablement exacerbé les inégalités sur le marché du travail. Les personnes les plus durement touchées sont celles qui étaient déjà en proie à la discrimination et à la marginalisation dans l'emploi et les travailleurs et travailleuses du secteur informel ou ayant un emploi précaire, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les peuples autochtones, les minorités ethniques ou religieuses et d'autres minorités en situation de vulnérabilité. Les failles et inégalités structurelles profondes du marché du travail intensifient et prolongent les effets néfastes de la crise sanitaire. Il est difficile de mesurer les conséquences de la pandémie sur l'emploi des groupes défavorisés car on manque de données ventilées par sexe, situation familiale, handicap, origine ethnique et autres critères.

15. Les travailleurs qui occupent des formes d'emploi précaires (en particulier, sans en faire le choix), notamment les personnes qui occupent des emplois temporaires et des emplois à temps partiel, les travailleurs indépendants et ceux qui ont des horaires irréguliers et des interruptions de travail, sont plus exposés à l'informalité et au manque de travail décent : risque accru de chômage, rémunération moins élevée et insécurité des revenus, risques professionnels et sanitaires plus élevés (en raison d'une initiation, d'une formation et d'une supervision insuffisantes), couverture sociale plus faible, possibilités de formation moins nombreuses et manque d'accès à la liberté d'association et à la négociation collective¹⁵.

16. Plus de 2 milliards de personnes dans le monde (60 %) travaillent dans le secteur informel¹⁶. Il s'agit d'un secteur complexe, et les taux d'informalité varient selon les pays, les domaines, les types d'emploi et les caractéristiques démographiques. Les jeunes et les personnes âgées sont les plus touchés : on estime en effet que plus de 75 % d'entre eux ont un emploi informel¹⁷. Les femmes sont celles qui occupent les emplois informels les moins rémunérateurs et les moins protégés. Dans les pays développés, de nouvelles formes d'informalité ont fait leur apparition ces dernières années en raison la création de nouveaux modèles d'activité, dont l'économie des plateformes.

¹³ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2019 : le travail en mutation* (Washington, 2019).

¹⁴ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde : aperçu global des tendances pour les femmes 2018* (Genève, 2018).

¹⁵ OIT, *L'emploi atypique dans le monde : identifier les défis, ouvrir des perspectives* (Genève, 2016).

¹⁶ OIT, *Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique*, 3^e édition (Genève, 2018).

¹⁷ Chiffres provenant de la quatrième édition (à paraître) de la publication de l'OIT intitulée « Femmes et hommes dans l'économie informelle ».

17. L’informalité a un coût pour les économies et les sociétés. Les entreprises informelles ont du mal à accéder au crédit, aux marchés et aux services, ce qui nuit à leur productivité et entrave leur croissance. Durant la période de relèvement de la pandémie, les entreprises informelles ont été moins à même d’accéder aux lignes de crédit formelles et aux aides des pouvoirs publics. Les travailleurs informels ne disposent pas des garanties juridiques qui protègent leurs droits fondamentaux au travail, notamment leur droit à l’égalité et à la non-discrimination, leur droit à la protection sociale, leur droit de se faire entendre et d’être représentés et leur droit à des conditions de travail décentes. En moyenne, ils gagnent environ 19 % de moins que les travailleurs du secteur formel, ce qui les expose davantage à la pauvreté¹⁸. Ces inconvénients de l’informalité contribuent aux inégalités socioéconomiques à l’intérieur des pays.

18. Certains groupes sociodémographiques défavorisés se heurtent à des obstacles tenaces qui les empêchent d’entrer sur le marché du travail et d’accéder à un travail décent. Les perspectives des femmes dans le monde du travail sont bien plus limitées que celles des hommes. Avant la pandémie, on n’observait guère de progrès concernant le taux de participation des femmes au marché du travail et la réduction de l’écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Les femmes ont moins de chances que les hommes de participer au marché du travail ; à l’échelle mondiale, le taux d’activité des femmes s’établissait à 48,5 % en 2018, soit 26,5 points de pourcentage en dessous de celui des hommes. Depuis 1990, cet écart a été réduit d’à peine 2 points de pourcentage. Non seulement les femmes ont moins de chances que les hommes de faire partie de la population active, mais lorsqu’elles sont employées, elles sont plus susceptibles d’occuper des emplois qui ne relèvent pas de la législation du travail, des règlements de sécurité sociale et des conventions collectives¹⁹. Elles doivent en outre franchir de nombreux obstacles dans le monde du travail : rôles et stéréotypes liés au genre profondément enracinés, discrimination, violence et harcèlement fondés sur le genre, ségrégation et inégalité de rémunération, notamment. Les modèles en vigueur dans l’économie des plateformes ne sont guère différents de ceux que l’on trouve sur le marché du travail classique : les femmes n’y sont pas non plus représentées et elles sont reléguées à des travaux dits « de femmes », telles que la traduction ou les tâches administratives.

19. La dynamique familiale et l’absence de politiques encourageant la redistribution et la réduction de la charge des soins et du travail domestique non rémunérés (au sein des ménages et entre l’État et la famille) sont des déterminants de l’emploi et de la rémunération pour les femmes, qui continuent à assumer l’essentiel de ces tâches non rémunérées²⁰. Dans le monde, les femmes accomplissent en moyenne trois fois plus de travaux domestiques non rémunérés que les hommes. Cet état de fait a des coûts sociaux et économiques. La division inégale du travail à la maison limite la capacité des femmes de participer au marché du travail et d’accéder à des emplois de meilleure qualité. En raison de la fermeture généralisée et prolongée des écoles et des garderies pendant la pandémie, les femmes ayant de jeunes enfants ont subi des pertes d’emploi et de revenus plus importantes que leurs homologues masculins et les femmes sans enfants. La pandémie a aussi eu des effets plus généraux sur l’équilibre vie professionnelle-vie familiale. Les mesures d’urgence temporaires visant à garantir la sécurité des revenus des femmes et à réduire et redistribuer le travail de soins non

¹⁸ Shu Yu et Franziska Ohnsorge « The challenges of informality », Blogs de la Banque mondiale (18 janvier 2019).

¹⁹ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde : aperçu global des tendances pour les femmes 2018* (Genève, 2018).

²⁰ Laura Addati, Umberto Cattaneo et Emanuela Pozzan, *Soins à autrui au travail : investir dans les congés et services de soins à autrui pour plus d’égalité de genre dans le monde du travail* (Genève, OIT, 2022).

rémunéré ont été inégales et insuffisantes. Sur plus de 3 000 mesures de protection sociale et mesures relatives au marché du travail adoptées par 224 pays et territoires en réponse à la pandémie, 12 % seulement concernaient la sécurité économique des femmes et 8 % l'augmentation des demandes de soins non rémunérés²¹. En moyenne, dans le monde, les femmes gagnent 20 % de moins que les hommes. Certains facteurs, comme l'éducation et l'expérience, expliquent en partie l'écart de rémunération, mais la principale raison est la discrimination et la ségrégation des emplois fondées sur le genre²². Les effets cumulés de ces désavantages sur le marché du travail (part des femmes dans la population active inférieure à celle des hommes, écarts de rémunération entre femmes et hommes, carrières interrompues et plus courtes, et surreprésentation dans le secteur informel et l'emploi précaire, notamment) font que généralement les femmes bénéficient moins que les hommes d'une couverture de retraite et perçoivent des prestations inférieures, et qu'elles connaissent donc des taux plus élevés de pauvreté des personnes âgées²³.

20. Généralement, le taux de chômage et d'inactivité des jeunes est élevé ; lorsqu'elles travaillent, ces personnes sont confrontées à une forte insécurité de l'emploi et des revenus. La pandémie a aggravé ces problèmes en limitant leurs perspectives d'emploi et en perturbant leur éducation et leur formation. Le taux de chômage mondial des jeunes s'élevait à 15,6 % en 2021 (plus de trois fois supérieur à celui des adultes), et environ deux fois plus de jeunes femmes que de jeunes hommes ont perdu leur emploi durant la pandémie. Sur les près de 282 millions de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, la grande majorité sont des femmes. Le fait de ne pas s'attaquer au problème du chômage des jeunes et de ne pas soutenir celles et ceux qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires a un coût d'opportunité élevé et expose ces personnes à des conséquences à long terme : elles risquent davantage d'être au chômage à l'avenir et d'avoir des salaires inférieurs car elles n'ont pas eu d'emploi au début de leur vie professionnelle²⁴.

21. Les travailleurs migrants internationaux, qui représentent 5 % de la main-d'œuvre mondiale, sont particulièrement exposés à l'exploitation et à la discrimination, à la violence et au harcèlement. Ils ne sont pas représentés, ne peuvent pas se faire entendre, n'ont pas de voie de recours et ne bénéficient pas d'une protection adéquate contre la perte de revenus en cas de maladie, d'invalidité et de vieillesse²⁵. Les peuples autochtones, ainsi que les minorités ethniques ou raciales, travaillent en grande partie dans l'économie informelle et sont confrontés à des risques d'exploitation, de discrimination et de violation des droits humains et des droits des travailleurs, notamment à des risques de violence et de harcèlement. La participation des personnes âgées à la population active avait augmenté au cours des décennies précédant la pandémie. De nombreuses personnes âgées occupent un emploi informel et beaucoup (en particulier des femmes âgées) font un travail domestique non valorisé et non rémunéré. Lorsque les personnes âgées choisissent d'avoir un travail rémunéré après l'âge de la retraite, c'est souvent par nécessité, parce qu'elles ne reçoivent pas de prestations de retraite adéquates. Elles se heurtent à de nombreux obstacles qui les empêchent d'accéder à un travail décent, notamment

²¹ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et Programme des Nations Unies pour le développement, *Government Responses to COVID-19 : Lessons on Gender Equality for a World in Turmoil* (n.p., 2022).

²² OIT, *Rapport mondial sur les salaires 2018/19 : quelles sont les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes ?* (Genève, 2018).

²³ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021).

²⁴ OIT, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2022 : investir dans la transformation de l'avenir des jeunes* (Genève, 2022).

²⁵ OIT, *Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleurs migrants : résultats et méthodologie*, 3^e édition (Genève, 2021).

la discrimination fondée sur l'âge, la rigidité des marchés du travail, le manque de compétences numériques et le fait que les conditions de travail ne sont pas conformes aux normes régissant l'accessibilité du lieu de travail et l'adaptation de l'environnement de travail.

22. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées a donné une impulsion en faveur de l'égalité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'emploi, mais les progrès réels se font encore attendre. La pandémie de COVID-19 a posé des problèmes supplémentaires aux personnes handicapées pour ce qui est de l'accès aux services de soutien dont elles ont besoin et a entravé leur participation à la vie sociale et économique.

IV. Stratégies efficaces pour le plein emploi productif et un travail décent pour toutes et tous

23. L'investissement dans les compétences, qui passe par l'accès universel à une éducation de qualité, à l'apprentissage et à l'acquisition de compétences tout au long de la vie et par la couverture sanitaire universelle, l'égalité des chances, la protection sociale et l'accès équitable à l'énergie propre, à l'eau potable et à l'assainissement, est une condition préalable à la réduction des inégalités, qui revêtent de nombreux aspects, et à l'amélioration des perspectives de travail décent pour toutes et tous. On trouvera dans cette section des informations plus détaillées sur les mesures de politique générale propres à promouvoir le plein emploi productif et le travail décent pour toutes et tous, et à surmonter les inégalités.

A. Créer des marchés du travail plus inclusifs, plus équitables et plus adaptables

Politiques et règlements favorisant l'inclusion

24. Les États peuvent promouvoir un environnement économique propice à la création d'emplois décents pour toutes et tous. Ils peuvent notamment soutenir le secteur privé, qui joue un rôle déterminant dans la croissance économique soutenue, partagée et durable et la création d'emplois, en favorisant un environnement propice à l'entrepreneuriat et aux entreprises durables, en particulier aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux coopératives et à l'économie sociale et solidaire. Ainsi, en améliorant l'accès au crédit, en particulier pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, notamment pour les femmes qui créent des entreprises, ils peuvent aider à améliorer la résilience face aux chocs économiques. La promotion d'un environnement propice passe également par l'adoption de politiques qui encouragent l'entrepreneuriat et l'innovation, ce qui contribue à créer des économies dynamiques pour l'emploi et la croissance et permet aux personnes de choisir véritablement entre le travail indépendant et le travail salarié. Les politiques publiques peuvent être un moyen de lutter efficacement contre la corruption et les lourdeurs administratives, qui constituent des obstacles importants pour les entreprises et l'avènement de sociétés plus inclusives et plus justes.

25. Les États peuvent intervenir sur les marchés du travail pour les rendre plus inclusifs et plus adaptables, et pour aider les travailleurs vulnérables. Des institutions efficaces du marché du travail, comme le salaire minimum, la négociation collective, la législation sur la protection de l'emploi et le droit du travail, peuvent favoriser la croissance de l'emploi, améliorer la qualité des emplois et réduire les inégalités sur

le marché du travail²⁶. Ainsi, pour éviter que les travailleurs ne supportent le poids des pressions inflationnistes actuelles et ne rejoignent les rangs des travailleurs pauvres, les pays devraient envisager le recours à des instruments institutionnels, tels que la négociation collective et les salaires minimums, les commissions salariales et les examens fondés sur des données probantes, pour alimenter les discussions sur un réajustement des salaires au niveau des secteurs, des domaines d'activité ou des unités de production qui convienne à la fois aux travailleurs et aux employeurs. Les politiques relatives au salaire minimum peuvent également avoir des effets dans le secteur informel en ayant une influence sur la détermination des salaires dans ce secteur. En remédiant aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, les mesures de transparence concernant les salaires et les mécanismes visant à éliminer la discrimination salariale peuvent permettre de mettre le doigt sur les différences de rémunération et contribuer ainsi également à la réduction des écarts de pension entre les hommes et les femmes. Les pays peuvent rendre les marchés du travail plus équitables et plus inclusifs et favoriser le travail décent en remédiant aux insuffisances du droit du travail, conformément aux normes internationales du travail. Ainsi, le fait d'établir un nombre minimum d'heures garanties et de limiter les fluctuations des horaires de travail peut être un moyen de protéger les personnes occupant des formes d'emploi précaires, notamment les travailleurs à temps partiel, les travailleurs d'astreinte et les travailleurs occasionnels. Il faudrait accompagner cette démarche d'un renforcement des capacités en matière de conformité à la réglementation et d'application des règles, dans le secteur formel comme dans le secteur informel. Une législation de protection de l'emploi bien conçue peut protéger les employés et permettre aux entreprises d'attirer et de conserver une main-d'œuvre qualifiée.

26. Les pays peuvent transformer la demande et l'offre de main-d'œuvre et aider les travailleurs vulnérables et les demandeurs d'emploi en instituant des politiques du marché du travail et des prestations de protection sociale ciblées. Lorsque ces interventions s'adressent à certains groupes défavorisés ou vulnérables sur le marché du travail, comme les travailleurs peu qualifiés, les travailleurs du secteur informel, les travailleurs âgés, les femmes, les personnes handicapées ou les autochtones, elles peuvent réduire considérablement les inégalités, rendre le marché du travail plus inclusif, permettre de gérer les risques sociaux et faciliter les transitions²⁷. Les politiques actives du marché du travail, notamment la formation, les incitations à l'emploi telles que les aides à l'embauche et le subventionnement des salaires, les programmes d'emploi à court terme, la création directe d'emplois, les incitations à la création d'entreprise, les services publics de l'emploi, ainsi que l'emploi protégé et assisté et la réadaptation des personnes dont la capacité de travail est réduite de façon permanente ou pour une longue durée, peuvent faciliter l'accès au marché du travail des groupes qui se heurtent à des obstacles disproportionnés. Elles peuvent permettre de préserver les emplois existants et de créer de nouvelles possibilités d'emploi, d'encourager la participation au marché du travail et la réintégration des chômeurs de longue durée et des personnes inactives, d'inciter les travailleurs à accroître leur employabilité et d'améliorer la recherche d'emploi et l'adéquation formation-emploi. De plus en plus de recherches montrent que des services d'orientation professionnelle efficaces, des salons de l'emploi, des activités d'observation en situation de travail et des visites sur le lieu de travail peuvent améliorer l'accès des jeunes à une éducation et à une formation de qualité et faciliter leur transition vers le marché du travail²⁸.

²⁶ Ekkehard Ernst, Rossana Merola and Jelena Reljic, « Labour Market Policies for Inclusiveness: a Literature Review with a Gap Analysis », OIT, document de travail 78 (Genève, OIT, 2022).

²⁷ Asmaa El-Ganainy et autres, « Inclusivity in the Labor Market », WP/21/141 (n.p. Fonds monétaire international, 2021).

²⁸ Voir <https://www.oecd.org/education/career-readiness/>.

27. Les prestations de protection sociale, telles que les allocations de chômage, de maternité, d'invalidité et de maladie, peuvent garantir la sécurité des revenus des travailleurs, y compris en cas de chocs. Les systèmes de protection sociale adaptatifs qui couvrent les effets découlant des risques naturels et des changements climatiques peuvent accroître la résilience et réduire les risques de catastrophe. À l'heure actuelle, ces prestations ne sont guère développées. Seul un tiers de la population en âge de travailler est couvert par des prestations en cas de maladie, seulement 35,5 % de la main-d'œuvre mondiale a accès à une protection contre les accidents du travail, et seulement 18,6 % des chômeurs reçoivent des allocations de chômage²⁹. En outre, l'absence de couverture sanitaire adéquate constitue un risque important pour la santé et le bien-être des personnes et la participation à un travail décent³⁰.

28. Différents groupes vulnérables ou défavorisés sur le marché du travail peuvent avoir besoin de différentes politiques spécialement conçues pour eux. Pour aider les travailleurs âgés, ces politiques peuvent prendre les formes suivantes : subventions salariales ciblées, programmes de requalification professionnelle et d'apprentissage tout au long de la vie, programmes de création d'emplois, création de cadres de travail adaptés à l'âge des travailleurs, aménagement des modalités de travail ou mesures de lutte contre la discrimination. Les peuples autochtones ont également besoin de politiques ciblées. Les jeunes autochtones doivent avoir accès à une éducation de qualité, adaptée à leur culture, qui les prépare au marché du travail. Le droit qu'ont les peuples autochtones d'exercer des métiers traditionnels et de recourir à des stratégies de subsistance traditionnelles doit également être respecté. Les connaissances et métiers traditionnels sont des atouts qui peuvent favoriser l'emploi indépendant et la création d'entreprises et de coopératives. Parmi les mesures visant à promouvoir un travail décent pour les peuples autochtones dans l'économie rurale figurent celles qui favorisent l'égalité d'accès à la formation, aux ressources financières et aux facilités du marché. Les travailleurs en situation de handicap ont besoin que l'accessibilité sur le lieu de travail soit une réalité et que des services d'aide à l'autonomisation et à l'inclusion leur soient offerts.

29. Le dialogue social peut être un moyen de rendre les marchés du travail plus équitables et plus inclusifs et de promouvoir un travail décent. L'investissement dans le renforcement du droit à la liberté d'association et à la négociation collective, de la coopération tripartite et des mécanismes de dialogue social fait partie intégrante de l'inclusion sociale et de la promotion du travail décent pour tous. Ensemble, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les organisations de femmes et les associations de jeunes, les personnes handicapées et d'autres personnes qui ne peuvent pas exercer pleinement leurs droits au travail peuvent faciliter la formation de coalitions contre l'inégalité en entretenant le dialogue social. De même, les organisations et réseaux de défense de l'économie sociale peuvent jouer un rôle important en permettant aux travailleurs du secteur informel et aux groupes défavorisés de se faire entendre dans le cadre des mécanismes de dialogue social. Par exemple, en Inde, l'organisation Self-Employed Women's Association représente 1,5 million de femmes travaillant dans l'économie informelle. Outre qu'elle fait entendre la voix de ces femmes et plaide pour l'amélioration de leurs conditions de travail, elle offre également à ses membres, par l'intermédiaire de coopératives de femmes, des services financiers et des services de soins de santé, de garde d'enfants et de microassurance, ainsi que d'autres avantages. Elle œuvre ainsi pour la participation économique et sociale des femmes tout en contribuant à réduire les inégalités et à remédier aux disparités fondées sur le genre.

²⁹ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021).

³⁰ Ibid.

Une approche nuancée, différenciée et intégrée de la transition de l'économie informelle à l'économie formelle

30. L'emploi informel contribue pour beaucoup à la pauvreté des travailleurs et aux inégalités. Le passage à l'économie formelle est indispensable si l'on veut que personne ne soit laissé de côté dans la mise en œuvre du Programme 2030. Cependant, en raison des multiples facteurs qui contribuent à l'emploi informel et parce que les travailleurs et les entreprises du secteur informel ne forment pas un ensemble homogène, il faut absolument se doter de stratégies intégrées, qui soient aussi nuancées et différenciées, pour accompagner la transition vers l'économie formelle³¹. Différents moyens d'action peuvent permettre de cibler différents segments de l'économie informelle. Par exemple, le fait qu'un emploi informel fasse partie du secteur informel ou du secteur formel influencera l'élaboration des politiques. Dans le cas du secteur informel, l'intégration de l'entreprise dans le secteur formel est généralement une condition préalable à la formalisation du travail. Dans de nombreux pays en développement, où l'emploi informel abonde, la formalisation n'est qu'un aspect de la question du développement, qui doit être abordée de manière intégrée. Dans le cas des emplois informels dans le secteur formel, les inspections du travail peuvent jouer un rôle clé dans la promotion de la formalisation étant donné que les emplois informels sont généralement associés au non-respect du droit social et de la législation du travail.

31. L'expérience montre que les stratégies et les interventions qui favorisent l'intégration dans le secteur formel doivent s'étendre à différents types de politiques (politiques économiques et sociales et politiques du travail intégrées) afin que l'approche de la formalisation soit globale. L'Organisation internationale du Travail (OIT) met en évidence quatre grandes catégories de politiques : a) les mesures visant à renforcer la capacité des employeurs et des travailleurs de se conformer aux normes existantes ou à la réglementation en vigueur³² ; b) les mesures qui favorisent l'adaptation ou la simplification de la réglementation et des procédures (par exemple, les procédures liées à l'affiliation à la sécurité sociale ou à l'enregistrement des travailleurs), notamment par l'intermédiaire du dialogue social et de la consultation ; c) les incitations à la formalisation, y compris les politiques visant à simplifier les processus pour les entreprises et les travailleurs, telles que l'établissement d'un lien entre travail et mesures fiscales et l'élargissement de la couverture de la protection sociale ; d) les interventions visant à renforcer le contrôle de l'État afin d'encourager le respect des normes, par exemple celles qui visent à mieux faire connaître les droits et les responsabilités des employeurs et des travailleurs ou qui concernent la fourniture de matériel de sécurité et de santé au travail ou encore celles qui favorisent l'investissement dans le renforcement des capacités des services d'inspection du travail et de sécurité sociale. Pour que ces politiques soient efficaces, il faut que les travailleurs informels et les organisations qui les représentent participent à leur formulation et à leur application.

32. La croissance de l'emploi dans des secteurs nouveaux, durables et en expansion (l'économie des services à la personne, l'économie numérique et l'économie verte) peut être un bon moyen de faciliter la transition vers l'économie formelle. Ces secteurs ont un potentiel considérable d'absorption des travailleurs informels s'ils sont soutenus de manière adéquate par des politiques de transformation structurelle et des directives sectorielles favorables à la formalisation.

³¹ Iyanatul Islam et Frédéric Lapeyre (dir.), *Transition to Formality and Structural Transformation: Challenges and Policy Options* (Genève, OIT, 2020).

³² OIT, Notes on Formalization: Recent experiences of formalization in Latin America and the Caribbean ; OIT, Recommandation de 2015 sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (no 204).

33. L'exploitation des technologies numériques peut favoriser l'intégration dans le secteur formel. Les politiques d'e-formalisation peuvent faciliter le respect des règlements sur lesquels repose l'économie formelle. Ainsi, les processus numériques qui simplifient l'enregistrement administratif et les processus fiscaux améliorent l'accès aux services financiers, aux paiements par téléphone mobile et aux achats en ligne et peuvent inciter les entreprises et les travailleurs à formaliser leur activité économique³³. De même, la traçabilité des activités moyennant l'utilisation des nouvelles technologies numériques peut être utilisée dans les systèmes d'inspection, notamment pour détecter les nouveaux types de non-conformité et d'informalité que l'on trouve dans les formes de travail numériques, comme le travail sur plateforme.

34. L'économie sociale et solidaire peut jouer le rôle de passerelle en aidant les travailleurs à passer d'un emploi informel à un emploi formel. De même, l'interaction et les liens entre les modalités de travail formelles et informelles dans les chaînes d'approvisionnement et d'autres relations commerciales peuvent servir de point d'entrée stratégique. Par exemple, les règles de passation de marchés peuvent encourager et soutenir la formalisation des micro-entreprises et petites entreprises.

Des systèmes de protection sociale universels, complets, durables et tenant compte des questions de genre, y compris des socles de protection sociale, pour toutes les catégories de travailleurs

35. La protection sociale a été le moyen de riposte de première ligne auquel les pouvoirs publics ont eu recours pour protéger la santé, les emplois et les revenus durant la pandémie. Pourtant, la crise sanitaire a aussi révélé à quel point les systèmes de protection sociale restaient sous-développés et sous-financés. D'importantes disparités dans la couverture, la portée et l'efficacité de la protection sociale dans tous les pays font que des milliards de personnes sont vulnérables, souffrant de la pauvreté et de la faim et d'une mauvaise santé. En 2020, 53,1 % de la population mondiale (4,1 milliards de personnes) ne bénéficiaient d'aucune forme de protection sociale³⁴.

36. Il faut que les pays investissent dans la mise en place de systèmes nationaux de protection sociale universels, qui tiennent compte des risques et des questions de genre, afin que chacun ait accès à une protection complète, adéquate et durable tout au long de sa vie. Ces systèmes de protection sociale seront plus inclusifs lorsqu'ils combineront des régimes d'assurance sociale et des régimes non contributifs (financés par l'impôt) garantissant au minimum les soins de santé essentiels et une sécurité des revenus élémentaire grâce à un socle de protection sociale défini au niveau national, et qu'ils seront adaptés aux réalités du vieillissement, de l'évolution des structures familiales et des ménages, et de l'évolution du marché du travail et des structures de l'emploi, notamment aux nouvelles formes de travail et aux nouveaux modes d'organisation du travail. Des systèmes de protection sociale adaptatifs peuvent également renforcer la résilience face aux catastrophes à venir causées par toutes sortes de dangers.

37. Les systèmes de protection sociale doivent être conçus et mis en œuvre de manière à favoriser l'inclusion des groupes défavorisés et des groupes vulnérables. Il faut notamment veiller à ce qu'ils répondent aux besoins des aidants en prévoyant des congés de maternité ou de paternité, des congés parentaux et d'autres congés familiaux rémunérés, ainsi que les prestations qui y sont liées, des prestations pour

³³ Juan Chacaltana, Vicky Leung, et Miso Lee, « New technologies and the transition to formality: the trend towards e-formality », document de travail sur l'emploi n° 247 (Genève, OIT, 2018) ; Sriani Kring et Vicky Leung, *Renewing the Social Contract through e-formalization in the World of Work* (Genève, OIT, 2021).

³⁴ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021).

enfants à charge et des régimes de retraite qui reconnaissent et récompensent les périodes de soins, notamment au moyen de crédits contributifs. Lorsque les systèmes de protection sociale ne ciblent que les pauvres (souvent au moyen de filets de sécurité sociale disparates) et les travailleurs de l'économie formelle (couverts par des programmes d'assurance sociale), dans un contexte où l'emploi informel abonde, une grande partie de la population n'est pas couverte ; c'est ce que l'on appelle le « chaînon manquant ». Dans certains pays, ce chaînon manquant peut représenter jusqu'à la moitié de la population³⁵. Il faut faire des efforts concertés pour accorder une protection adéquate à ce chaînon manquant en combinant régimes d'assurance sociale et régimes non contributifs (financés par l'impôt), selon qu'il convient³⁶.

38. Le fait d'accorder une protection sociale aux travailleurs du secteur informel garantit non seulement l'accès à la protection sociale, mais contribue également à la formalisation. Il faut faire plus d'efforts pour améliorer la conception des systèmes de protection sociale, notamment l'assurance sociale, afin que les travailleurs du secteur informel en bénéficient, sachant qu'ils constituent un ensemble hétérogène. On pourrait ainsi envisager des mécanismes adaptés permettant aux travailleurs indépendants et à d'autres catégories de travailleurs jusqu'ici non couverts de cotiser et de bénéficier des prestations. De même, les pays peuvent surmonter les obstacles qui empêchent les travailleurs du secteur informel de bénéficier de l'assurance sociale en révisant les cadres juridiques, en leur faisant mieux connaître leurs droits et l'intérêt de la protection sociale, en établissant des mécanismes de financement adéquats et en simplifiant les procédures administratives. Les prestations non contributives, telles que les pensions sociales ou l'aide sociale pour les pauvres, jouent également un rôle complémentaire important pour ce qui est de garantir un socle de protection sociale solide.

39. Les systèmes de protection sociale peuvent contribuer aux transformations structurelles et aux transitions justes. S'ils sont bien conçus, ils jouent un rôle clé en contribuant à remédier aux problèmes nouveaux que pose la transition verte en matière d'emploi, sur le plan social et dans le domaine de la santé. Pour ce faire, il convient de veiller à ce qu'ils restent adéquats et durables, notamment en cherchant à garantir la sécurité de revenus (grâce à des programmes permettant d'assurer la transition d'un emploi à l'autre, à des allocations chômage et à des dispositifs assurant un revenu minimum, par exemple) et à l'adapter aux besoins découlant de la transition verte. De même, la multiplication des nouvelles formes de travail et des modalités de travail aménagées ainsi que l'ambiguïté des relations à l'emploi qu'entraîne l'économie des plateformes appellent des mesures propres à garantir la classification correcte des relations à l'emploi et une protection sociale adéquate permettant de protéger les travailleurs contre les risques tout en assurant un environnement propice aux entreprises durables.

40. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le déficit de financement pour la mise en place de socles de protection sociale a augmenté d'environ 30 %³⁷. Pour qu'ils soient financièrement viables, les systèmes de protection sociale doivent être principalement financés par des ressources nationales, notamment par les recettes fiscales, ce qui suppose d'élargir l'assiette fiscale et de procéder à des réformes progressives des finances publiques. Il faut notamment lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, mettre en place des systèmes d'impôt équitables et progressifs afin

³⁵ Melis Guven, Himanshi Jain et Clément Joubert, *Social Protection for the Informal Economy: Operational Lessons for Developing Countries in Africa and Beyond* (Washington, Banque mondiale, 2021).

³⁶ OIT, *Extending Social Security Coverage to Workers in the Informal Economy: Lessons from International Experience* (Genève, 2021).

³⁷ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021).

que les entreprises et les riches paient une juste part, étendre la couverture de la sécurité sociale contributive afin d'en augmenter les recettes, lutter contre l'évasion des contributions de sécurité sociale, redéfinir les priorités concernant les dépenses publiques et réaffecter ces dépenses, lutter contre la corruption et les flux financiers illicites, et mieux gérer la dette. Les ressources financières internationales, associées à l'assistance technique, peuvent compléter la mobilisation des ressources nationales pour la protection sociale. L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui d'une transition juste est un outil important pour la création d'emplois et l'élargissement de la protection sociale à partir du dialogue social³⁸.

B. Créer le plein emploi productif et le travail décent dans des secteurs nouveaux, durables et en expansion

41. La composition sectorielle de la croissance évolue en raison des changements numériques, démographiques et climatiques qui se produisent rapidement. Ces secteurs nouveaux et dynamiques ont un fort potentiel pour la création d'emplois. Les pays peuvent tirer parti de la croissance en adoptant des politiques de promotion sectorielle de l'emploi et du travail décent.

42. La transition vers une économie à faible émission de gaz à effet de serre et l'intérêt pour les systèmes de production durables stimulent le développement de l'économie verte. Même si cette transition verte entraînera le déclin de certains secteurs (notamment des secteurs à forte intensité de carbone et de ressources), les pertes d'emplois pourraient être plus que compensées par de nouvelles possibilités d'emploi, en particulier moyennant la création d'emplois directs et des mesures d'adaptation supposant d'investir dans des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, comme le reboisement et les activités liées à la conservation de la biodiversité. Selon l'OIT, les changements intervenant dans la production et l'utilisation de l'énergie pourraient créer environ 18 millions d'emplois dans le monde d'ici à 2030 (résultant de la création de 24 millions d'emplois et de la perte de 6 millions d'emplois) en raison du passage aux sources d'énergie renouvelables, de l'utilisation croissante des véhicules électriques et des travaux de construction visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments³⁹. De même, la transition verte pourrait créer jusqu'à 1 million d'emplois d'ici à 2030 uniquement dans l'Union européenne⁴⁰. Cette transition verte entraîne également la transformation d'activités traditionnelles en entreprises respectueuses de l'environnement, dans les domaines de l'agriculture et du tourisme, par exemple. Parallèlement, la croissance de l'économie circulaire – liée à l'abandon du modèle « extraction-fabrication-utilisation-rejet » au profit des principes de réutilisation, de recyclage, de reconditionnement et de réparation – devrait créer 6 millions d'emplois dans le monde d'ici à 2030, principalement dans les activités de recyclage et les services de réparation⁴¹. De fait, le reconditionnement et la réparation font appel à plus de main-d'œuvre que l'extraction de ressources. L'économie circulaire pourrait non seulement créer des emplois pour les personnes vivant dans la pauvreté, mais

³⁸ OIT et autres, « Implementation strategy: Global Accelerator on Jobs and Social Protection for Just Transitions ».

³⁹ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2018 : une économie verte et créatrice d'emplois* (Genève, 2018).

⁴⁰ Commission européenne, Document de travail sur l'étude d'impact accompagnant la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée « Accroître les ambitions de l'Europe en matière de climat pour 2030 » (Bruxelles, 2022).

⁴¹ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2018 : une économie verte et créatrice d'emplois* (Genève, 2018).

aussi favoriser la formalisation. Ainsi, un nombre croissant d'initiatives menées en Afrique, en Amérique latine et en Asie visent à intégrer les ramasseurs de déchets dans le secteur formel et à promouvoir leurs droits et leur reconnaissance sociale⁴².

43. Pour que la transition soit équitable et inclusive, il incombe aux États de donner la priorité aux personnes et de soutenir les régions, les secteurs et les travailleurs (en particulier ceux qui sont peu qualifiés ou dont les compétences sont obsolètes) que la transition verte met le plus en difficulté. Il est essentiel que les États se dotent de politiques visant à faciliter la réaffectation des travailleurs déplacés, comme celles qui proposent une aide à la recherche d'emploi adaptée à la personne ou l'aménagement des modalités d'apprentissage ou encore des programmes d'emploi pour les personnes en situation de vulnérabilité et des incitations à l'embauche et à la transition pour favoriser les transitions sur le marché du travail. Des politiques ciblées peuvent contribuer à faire en sorte que les femmes bénéficient des nouveaux emplois verts dans des secteurs émergents et dominés par les hommes, tels que les énergies renouvelables et les transports durables.

44. Les changements démographiques sont le moteur de la croissance de l'économie des services à la personne. Le nombre de bénéficiaires de ces services devrait atteindre 2,3 milliards d'ici 2030⁴³. Cette augmentation rapide de la demande de travail rémunéré dans le secteur des services à la personne est liée aux changements démographiques et sociaux, notamment à l'augmentation de l'espérance de vie, à l'évolution de la structure familiale, au taux élevé de dépendance économique et à l'évolution des besoins en matière de soins. L'OIT estime que si l'on comble les lacunes qui existent actuellement dans le secteur, on pourrait créer 300 millions d'emplois dans le monde d'ici à 2025 et promouvoir un continuum de soins qui contribuerait à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des genres et à l'amélioration des soins prodigués aux enfants et aux personnes âgées⁴⁴. Le développement de l'économie des services à la personne s'accompagne de nombreuses possibilités d'emploi pour les femmes. L'essor des plateformes numériques de travail géolocalisé promet d'améliorer l'accès des femmes aux formes rémunérées de travail dans le secteur des services à la personne. Afin d'accroître le taux d'activité des femmes, il faut donner un nouvel élan aux investissements publics dans l'économie des services à la personne. Celle-ci a d'importants effets multiplicateurs; elle permet notamment d'accroître les recettes fiscales et les cotisations de sécurité sociale. Une simulation récente portant sur huit pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques montre qu'entre un tiers et trois cinquièmes des dépenses dans le secteur des services à la personne sont compensées par des recettes supplémentaires provenant de l'impôt et des cotisations de sécurité sociale⁴⁵. Les États peuvent soutenir la création d'emplois décents en investissant dans les infrastructures sociales (jardins d'enfants, crèches, hôpitaux) et en adoptant des politiques visant à garantir de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires. Ils peuvent notamment prendre des mesures visant à remédier à la sous-valorisation du travail ou à permettre aux femmes et aux hommes de concilier vie privée et vie professionnelle, et adopter

⁴² Anna Barford et Saffy Rose Ahmad, « A call for a socially restorative circular economy: waste pickers in the recycled plastics supply chain », *Circular Economy and Sustainability*, vol.1 (2021).

⁴³ Laura Addati et autres, *Prendre soin d'autrui: un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent* (Genève, OIT, 2018).

⁴⁴ Laura Addati, Umberto Cattaneo et Emanuela Pozzan, *Soin à autrui au travail : investir dans les congés et services de soin à autrui pour plus d'égalité de genre dans le monde du travail* (Genève, OIT, 2022).

⁴⁵ Jérôme De Henau et Susan Himmelweit, « A care-led recovery from COVID-19 : investing in high-quality care to stimulate and rebalance the economy », *Feminist Economics*, vol 27, n° 1-2 (2021).

des politiques actives du marché du travail facilitant le retour des femmes sur le marché du travail.

45. L'économie des plateformes peut contribuer pour beaucoup à la croissance de l'emploi. Sur les plateformes en ligne, le travail s'effectue par-delà les frontières sur un marché du travail mondial, et les travailleurs sont en concurrence pour des tâches complexes (par exemple, la programmation), ainsi que pour des micro-tâches (par exemple, la modération de contenu et la transcription de vidéos). Si les plateformes peuvent avoir un effet positif net sur l'emploi, elles sont problématiques en ce qui concerne la sécurité de revenus et la sécurité de l'emploi⁴⁶. Alors que dans les pays à revenu élevé, le travail sur plateforme peut être une source secondaire de revenus, dans les pays à faible revenu, il peut s'agir de la seule source de revenus. Le travail sur les plateformes en ligne est parfois externalisé par des entreprises de pays du Nord et effectué par des travailleurs de pays du Sud, qui gagnent moins que leurs homologues du Nord, ce qui entraîne une mise en concurrence et exerce une pression à la baisse sur les salaires.

46. Les tâches annoncées sur les plateformes de travail géolocalisé sont effectuées en personne dans des lieux particuliers ; il peut s'agir de travaux domestiques, de soins dans le milieu de vie, de services de taxi ou de livraison et d'autres services (électricité, plomberie). Ces plateformes sont une source précieuse de nouvelles possibilités d'emploi et de revenu, en particulier pour les migrants, les personnes peu qualifiées ou sous-employées et les personnes sans emploi. Elles favorisent également l'intégration dans le secteur formel (lorsqu'elles s'accompagnent d'une législation favorable et effectivement appliquée) et elles peuvent grandement contribuer à l'absorption de millions de travailleurs informels et à offrir un travail décent. Malgré ces avantages, ces modalités de travail présentent certains problèmes pour les travailleurs : régularité du travail et des revenus, conditions de travail, protection sociale, utilisation des compétences, liberté d'association et droit à la négociation collective. Par exemple, les travailleurs qui ne cotisent pas aux régimes d'assurance sociale ne bénéficient pas de la sécurité sociale. Selon l'OIT, environ 30 % seulement des chauffeurs des taxis et des livreurs qui exercent via ces plateformes sont couverts par la protection contre les accidents du travail⁴⁷.

47. La législation nationale relative au travail et à la sécurité sociale n'a pas réussi à suivre le rythme de croissance rapide du travail sur plateforme. L'un des principaux obstacles est le manque de clarté et l'incertitude juridique qui entourent le statut des travailleurs des plateformes, à savoir s'ils sont salariés ou indépendants, ce qui a une incidence sur leurs droits et leur capacité à faire reconnaître ces droits. Les pays cherchent à corriger ces failles structurelles et vides juridiques. La Commission européenne a proposé une directive de l'Union européenne sur l'amélioration des conditions de travail via une plateforme, qui constitue la première tentative de réglementation de ce type de travail sous tous ces aspects au niveau international. Cette directive vise à garantir la classification correcte du statut professionnel des travailleurs via une plateforme et à promouvoir la transparence, l'équité et la responsabilité dans le travail sur plateforme, y compris pour le travail transfrontières. Elle vise également à faire reconnaître le droit des travailleurs des plateformes à la vie privée et à imposer des restrictions aux plateformes quant à l'utilisation des données personnelles des travailleurs.

⁴⁶ Isabelle Deganis, Makiko Tagashira et Wenyan Yang, « Digitally enabled new forms of work and policy implications for labour regulation frameworks and social protection systems », Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, note d'orientation n° 113 (septembre 2021).

⁴⁷ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde 2021 : Le rôle des plateformes numériques dans la transformation du monde du travail* (Genève, 2021).

48. L'économie sociale et solidaire englobe les coopératives, les sociétés mutuelles, les organismes à but non lucratif, les entreprises communautaires et autres entreprises sociales qui valorisent les personnes et la finalité sociale plutôt que le capital dans la répartition et l'utilisation des excédents ou des bénéfices, ainsi que des actifs⁴⁸. On estime que 10 % de la population active mondiale est employée dans des coopératives ou dans des activités directement soutenues par les coopératives. Il existe de nombreux exemples de travail décent créé par l'économie sociale et solidaire dans le monde⁴⁹. De nombreuses coopératives ont prouvé leur résilience et leur capacité de survivre et de prospérer pendant les périodes de troubles sociaux et économiques. Selon une étude de 2016, sur les 2 millions d'entreprises sociales que compte l'Inde, plus de la moitié employait des groupes défavorisés ou offrait des formations qualifiantes à des groupes vulnérables, et près de deux tiers œuvraient pour la création d'emplois. Dans l'Union européenne et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les coopératives, les sociétés mutuelles, les associations et les fondations comptaient un effectif total de 19,1 millions d'employés rémunérés et non rémunérés en 2014/15, soit 6,3 % de la population active totale. D'ici à 2030, l'un des principaux objectifs du plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie sociale est de porter ce chiffre à 10 %, ce qui reviendrait à créer 21 millions d'emplois. Des études comparant les performances des entreprises de l'économie sociale et solidaire et des entreprises à but lucratif ont fait observer que les premières peuvent se placer devant les secondes en ce qui concerne les indicateurs relatifs à la satisfaction au travail, aux relations interpersonnelles et à l'efficacité de la supervision.

49. L'économie des plateformes est porteuse à la fois de difficultés et de perspectives nouvelles pour l'économie sociale et solidaire. Les plateformes de travail se caractérisent souvent par des salaires bas, de longues heures de travail et des contrats précaires, ce à quoi s'attaquent les entreprises sociales. En Argentine, au Kenya et au Royaume-Uni, par exemple, des professionnels de la technologie très qualifiés ont adopté des méthodes de travail coopératives pour réaliser des économies d'échelle et permettre l'accès au développement des compétences et aux services financiers. Des syndicats et des coopératives de travailleurs des pays du Nord ont proposé des modèles dans le secteur des taxis pour la création d'un patrimoine de données appartenant aux travailleurs. À New York, le modèle coopératif est utilisé pour exploiter un service de taxi. En Argentine, en Chine, en Inde et en Malaisie, les fédérations de coopératives, les banques coopératives et les entreprises sociales s'adaptent en permettant aux organisations membres de fonctionner via des plateformes.

50. Le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour l'adaptabilité et la résilience des travailleurs et des économies face à ces transformations structurelles. Si leurs compétences ne sont pas adaptées aux besoins du marché du travail et à l'évolution des professions et des tâches, les personnes ne seront pas prêtes à tirer pleinement parti des possibilités qu'offre l'essor de l'économie verte, de l'économie numérique et de l'économie des services à la personne. L'investissement public dans la prévision et le développement des compétences, tant dans le cadre de la formation initiale que dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, est crucial pour la création d'emplois. Or des goulets d'étranglement au niveau des compétences ralentissent ce processus. Dans la région arabe, par exemple, 40 % des chefs d'entreprise affirment qu'une main-

⁴⁸ Andrew Allimadi et autres, « Accelerate action to revamp production and consumption patterns: the circular economy, cooperatives and the social and solidarity economy », note d'orientation sur la Décennie d'action, n° 109 (Département des affaires économiques et sociales, 2021).

⁴⁹ OIT, *Travail décent et économie sociale et solidaire* (Genève, 2022).

d'œuvre insuffisamment qualifiée met leur entreprise en difficulté⁵⁰. Les programmes de formation et d'enseignement doivent être mis à jour en continu afin d'être adaptés à l'évolution des compétences requises sur le marché du travail. Les compétences vertes et les compétences numériques s'améliorent, mais pas assez vite pour répondre aux besoins du marché du travail. Le pacte relatif aux emplois verts pour les jeunes, signé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'OIT, contribue à l'élaboration de programmes d'enseignement des compétences qui peuvent préparer les jeunes aux emplois verts. L'illectronisme est plus répandu chez les femmes et les personnes âgées, de sorte qu'elles risquent davantage d'être exclues des possibilités d'emploi mieux rémunérées. De même, les politiques de développement des compétences et les systèmes d'apprentissage tout au long de la vie devraient être adaptés aux besoins des travailleurs des plateformes et leur permettre d'accéder à des moyens de développer leurs compétences et de rendre les fruits de leur apprentissage visibles et transférables d'une plateforme à l'autre et de les faire reconnaître dans d'autres formes de travail.

51. En entretenant le dialogue social, les partenaires sociaux ont également un rôle central à jouer pour ce qui est de limiter les externalités négatives des processus de restructuration et de faire en sorte que les transitions vers l'économie verte et l'économie numérique soient équitables et inclusives. Or, de nombreux travailleurs du secteur informel ou nombre de ceux qui exercent de nouvelles formes de travail ne bénéficient pas de la liberté d'association et du droit à la négociation collective et ne peuvent donc pas faire entendre leur voix ou faire valoir leurs besoins. L'action collective pour la défense des droits et le dialogue social, qui fait intervenir à la fois des syndicats et des collectifs locaux indépendants, prend de l'ampleur, tout comme la formation d'alliances entre les travailleurs sur plateformes de différents secteurs⁵¹.

V. Conclusion et recommandations

52. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les failles et les inégalités structurelles profondes du marché du travail, mais elle est également l'occasion de faire le bilan des difficultés et de bâtir un marché du travail plus inclusif, plus équitable et plus adaptable, qui favorise le plein emploi productif et un travail décent pour toutes les personnes.

53. Dans ce contexte, les États Membres sont non seulement invités à accroître l'investissement dans les compétences mais aussi encouragés à faire ce qui suit :

a) S'employer à adapter selon qu'il convient les politiques et règlements afin de favoriser la croissance de l'emploi, d'améliorer la qualité des emplois, de promouvoir l'égalité des chances et de réduire les inégalités sur le marché du travail, en renforçant l'efficacité des institutions du marché du travail, notamment en instituant des salaires minimums adéquats, en investissant dans la négociation collective et le dialogue social et en améliorant la législation sur la protection de l'emploi et le droit du travail qui garantit les droits fondamentaux de tous les travailleurs ;

b) S'attaquer aux multiples causes des inégalités en investissant dans la promotion d'un accès équitable aux services de base et dans des infrastructures de qualité résilientes, y compris les services de santé, les infrastructures

⁵⁰ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et OIT – Bureau régional pour les États arabes, *Towards a Productive and Inclusive Path: Job Creation in the Arab Region* (Beyrouth, 2021).

⁵¹ OIT, *Platform Labour in Search of Value: A Study of Worker Organizing Practices and Business Models in the Digital Economy* (Genève, 2021).

d'éducation, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le logement à un coût abordable, des services énergétiques fiables et durables à un coût abordable, des systèmes de transport durables et un accès à Internet à un coût abordable. Ils devraient s'attacher à donner progressivement un accès universel aux services, une attention particulière devant être accordée aux besoins des communautés et groupes vulnérables ou défavorisés ;

c) Mettre en place des programmes bien conçus visant à faciliter et à favoriser l'inclusion sur le marché du travail des groupes défavorisés ou exclus, notamment des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, des migrants, des minorités et des peuples autochtones, ainsi que d'autres personnes exposées à la discrimination et à la stigmatisation, particulièrement en améliorant les politiques actives du marché du travail et les prestations de protection sociale ;

d) Garantir l'égalité des genres et la non-discrimination et promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion en élaborant et en suivant une approche intégrée et globale qui favorise l'égalité et la non-discrimination tout au long de la vie, en supprimant les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder au marché du travail, d'y rester et d'y progresser, tels que les stéréotypes, les lois et pratiques discriminatoires et la répartition injuste du travail domestique non rémunéré, en comblant les écarts de rémunération et de pension entre les femmes et les hommes, et en s'employant davantage à garantir à toutes les personnes un salaire égal pour un travail de valeur égale ;

e) Accélérer les efforts visant à encourager l'intégration dans le secteur formel en mettant en œuvre des stratégies intégrées comprenant des mesures nuancées et différenciées, notamment en tirant parti des politiques d'e-formalisation et en aidant les secteurs nouveaux et les secteurs en expansion à intégrer les travailleurs informels ; mettre en place des interventions à même d'améliorer la capacité des employeurs et des travailleurs de se conformer aux normes existantes et à la réglementation en vigueur en œuvrant pour l'adaptation ou la simplification des règlements et des procédures, en mettant en place des incitations à la formalisation et en renforçant le contrôle des pouvoirs publics et les capacités des services d'inspection du travail et la sécurité sociale ;

f) Investir dans la mise en place de systèmes nationaux de protection sociale universels, qui tiennent compte des risques et des questions de genre et qui combinent régimes d'assurance sociale et régimes non contributifs (financés par l'impôt), afin de garantir que chacun ait accès à une protection complète, adéquate et durable tout au long de sa vie, et prendre des mesures qui facilitent l'inclusion des groupes défavorisés ou vulnérables qui sont souvent laissés de côté par les systèmes de protection sociale (notamment les aidants non rémunérés, le « chaînon manquant » et les travailleurs du secteur informel) ; contribuer à des transformations structurelles justes en répondant aux nouveaux besoins de protection sociale découlant de la croissance de l'économie verte et de l'économie numérique et en renforçant l'efficacité des programmes d'intervention face aux catastrophes causées par des dangers de toutes sortes ;

g) Procéder aux adaptations voulues pour promouvoir un environnement économique propice à la création d'emplois décents, en apportant un soutien au secteur privé, en favorisant un environnement propice à l'entrepreneuriat et aux entreprises durables, notamment en améliorant l'accès au crédit, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, en prenant des mesures qui encouragent l'entrepreneuriat et l'innovation et en adoptant des politiques publiques permettant de lutter contre la corruption et les lourdeurs bureaucratiques inutiles ;

h) Adopter des politiques tenant compte des questions de genre qui favorisent la création d'emplois décents dans les nouveaux secteurs durables et les secteurs en croissance, tels que l'économie verte, l'économie numérique, l'économie des services à la personne et l'économie sociale et solidaire, notamment en investissant suffisamment dans des politiques de développement des compétences qui soient souples et accessibles, conçues avec les partenaires sociaux et adaptées aux besoins de ces nouveaux secteurs, en adoptant des politiques qui garantissent une transition numérique et une transition verte justes et inclusives, et en modifiant la législation afin de clarifier le statut professionnel et d'énoncer les droits des travailleurs de l'économie des plateformes.
